



RÈGLEMENT 1 (2022) – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE JOUR, L’HEURE ET L’ENDROIT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON

Article 1 – Les séances publiques du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson se tiennent habituellement le dernier lundi de chaque mois (toute exception à cette règle étant indiquée dans le calendrier). Ces séances auront lieu à la salle d’assemblée* (C101) du 1925, avenue Brookdale, à Dorval, et commenceront à 19 h 30.

***EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LES SÉANCES POURRONT AVOIR LIEU VIRTUELLEMENT DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES APPLICABLES. DANS CE CAS, UN AVIS PUBLIC AFFICHÉ SUR LE SITE INTERNET FOURNIRA LE LIEN POUR ACCÉDER À LA SÉANCE VIRTUELLE.**

Article 2 – La nécessité de tenir une séance en juillet est à déterminer, à la discrétion du Conseil des commissaires. Ce dernier peut convoquer toute séance extraordinaire au cours de l’année scolaire conformément à l’article 163 de la Loi sur l’instruction publique.

Article 3 – Pour l’année scolaire 2022-2023, les dates de séance du Conseil seront les suivantes :

2022	2023
Lundi 29 août	Lundi 30 janvier
Lundi 19 septembre (exception)	Lundi 27 février
MARDI 1 novembre (exception)	Lundi 27 mars
Lundi 28 novembre	Lundi 24 avril
Lundi 12 décembre (exception)	Lundi 29 mai
	Lundi 26 juin